

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1964

12 août 2008

### SOMMAIRE

<b>AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>94243</b>	<b>Ixcel S.A.</b> .....	<b>94270</b>
<b>Apax Boston US S.à r.l.</b> .....	<b>94261</b>	<b>JCF FPK I AIV ITB S.à r.l.</b> .....	<b>94246</b>
<b>Apple Juice SPF S.A.</b> .....	<b>94271</b>	<b>John Deere Funding S.A.</b> .....	<b>94272</b>
<b>Arcus SA</b> .....	<b>94249</b>	<b>Medimmo S.A.</b> .....	<b>94271</b>
<b>ARGO IMMOBILIERE société à responsa-</b> <b>bilité limitée</b> .....	<b>94271</b>	<b>Miltox S.A.</b> .....	<b>94230</b>
<b>Arina S.A.</b> .....	<b>94228</b>	<b>Miroiterie Origer S.A.</b> .....	<b>94239</b>
<b>Bati C</b> .....	<b>94227</b>	<b>Nexusgrove Holdings Iceland Ehf., Luxem-</b> <b>bourg Branch</b> .....	<b>94272</b>
<b>Bettembourg Venture Group S.A.</b> .....	<b>94233</b>	<b>P.P.M.A.</b> .....	<b>94250</b>
<b>Brugama Holding S.A.</b> .....	<b>94228</b>	<b>P.P.M.A.</b> .....	<b>94250</b>
<b>Casket Holding S.A.</b> .....	<b>94251</b>	<b>Pranceworth Ventures S.A.</b> .....	<b>94253</b>
<b>C.F.T. Finance S.A.</b> .....	<b>94227</b>	<b>Pranil S.A.</b> .....	<b>94260</b>
<b>C.F.T. Finance S.A.-SPF</b> .....	<b>94227</b>	<b>QS Holding S.à r.l.</b> .....	<b>94272</b>
<b>Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem-</b> <b>bourg S.C.S.</b> .....	<b>94253</b>	<b>Rinopyl Holding S.A.</b> .....	<b>94270</b>
<b>Clovis S.A.</b> .....	<b>94239</b>	<b>S.A. Bull N.V.</b> .....	<b>94251</b>
<b>Compagnie Internationale de Participation</b> <b>et d'Investissement</b> .....	<b>94270</b>	<b>Shop Center Gaichel, S.à r.l.</b> .....	<b>94269</b>
<b>CS Project s.à r.l.</b> .....	<b>94254</b>	<b>Sigma Tau Europe S.A.</b> .....	<b>94256</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l.</b> ..	<b>94253</b>	<b>Softec S.A.</b> .....	<b>94250</b>
<b>Dipta S.A.</b> .....	<b>94251</b>	<b>Spandilux S.A.</b> .....	<b>94269</b>
<b>Elektro Born &amp; Meyer Sàrl</b> .....	<b>94240</b>	<b>Sweets S.à r.l.</b> .....	<b>94271</b>
<b>Fineura Holding S.A.</b> .....	<b>94238</b>	<b>Transform Luxembourg a.s.b.l.</b> .....	<b>94259</b>
<b>Fondation Maison de la Porte Ouverte</b> ...	<b>94260</b>	<b>TS Invest S.A.</b> .....	<b>94252</b>
<b>G.P.L. Artisanat S.A.</b> .....	<b>94252</b>	<b>Vaglio Lux S.A.</b> .....	<b>94226</b>
<b>Heisdorf Participations S.A.</b> .....	<b>94238</b>	<b>Wilh. F. Schmitz Electro Technique</b> <b>G.m.b.H.</b> .....	<b>94248</b>
<b>HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l.</b> ...	<b>94246</b>	<b>WLSP Investment Holding S.A.</b> .....	<b>94231</b>
<b>ICG Minority Partners 2008 S.A.</b> .....	<b>94242</b>	<b>W.M.A., World Management Assistance</b> <b>Sàrl</b> .....	<b>94238</b>
<b>ICG Minority Partners Fund 2008 S.A.</b> ...	<b>94242</b>	<b>XLIT s.à r.l.</b> .....	<b>94235</b>
<b>Information Business Integration A.G.</b> ...	<b>94270</b>		
<b>INVESCO Real Estate Management S.à r.l.</b> .....	<b>94260</b>		

**Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAGLIO LUX S.A., avec siège social à L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 7 mars 2000.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HUBSCH, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires tous représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg Bascharage, à L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck avec effet au 5 février 2008.

2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg Bascharage, à L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck avec effet au 5 février 2008.

En conséquence l'article 2 (premier alinéa) est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Rumelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros (700,- EUR) sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - HUBSCH - PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2008. Relation GRE/2008/2750. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094266/231/54.

(080108812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. C.F.T. Finance S.A.).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 36.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008090347/239/13.

(080103828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Bati C, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 37.813.

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée "C.W.A. S.à r.l.", ayant son siège social au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange,
2. La société à responsabilité limitée "BATI C", ayant son siège social au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, toutes les deux représentées par leur gérant respectif, à savoir Monsieur Claude WAGNER, directeur, demeurant au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange,
3. Monsieur Claude WAGNER, prénommé, agissant en son nom personnel,
4. La société à responsabilité limitée "Aldema S.à r.l.", ayant son siège social au 1, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, représentée par son gérant à savoir Monsieur Mauro Justin GHISALBERTI, directeur commercial, demeurant au 159, rue de Schifflange, L-3676 Kayl,
5. La société à responsabilité limitée "Sparlux S.à r.l.", ayant son siège social au 1, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, représentée par son gérant à savoir Monsieur Eric LAFFINEUSE, demeurant au 3, rue d'Ahérée, B-6747 Chatillon.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple "BATI C", ayant son siège social au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.813, constituée suivant acte notarié du 8 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 25 février 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2008, non encore publié, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de remplacer dans les statuts toute référence à la société à responsabilité limitée "BATICHIMIE" par "BATI C".

En conséquence, les articles 7, 8 et 13 des statuts sont à modifier.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. WAGNER, M. J. GHISALBERTI, E. LAFFINEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8466. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008093312/239/41.

(080107886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

BRUGAMA HOLDING S.A.

C. BITTERLICH / J.-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008091597/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Arina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 74.710.

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARINA S.A." (numéro d'identité 2000 22 05 794), avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 74.710, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 457 du 29 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant de sept cent un mille six cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents (€ 701.685,18.-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (€ 198.314,82.-) à neuf cent mille euros (€ 900.000.-), par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible sur la société, à due concurrence, et ce sans émission d'actions nouvelles.
- 3) Souscription de l'augmentation de capital par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme "FARINA EUROPEAN INVEST S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 31.647.
- 4) Renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire minoritaire, à savoir la société anonyme "LUCOS COMPANY SERVICES" en abrégé "LUCOS SERVICES", ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 55.776.
- 5) Fixation de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes à neuf cents euros (€ 900.-) chacune.
- 6) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société.
- 7) Transfert du siège social de L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent un mille six cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents (€ 701.685,18.-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (€ 198.314,82.-) à neuf cent mille euros (€ 900.000.-), sans émission d'actions nouvelles, la prédite augmentation de capital étant à souscrire et à libérer intégralement par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible, à due concurrence, détenue sur la société "ARINA S.A." par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme "FARINA EUROPEAN INVEST S.A.", préqualifiée.

*Souscription*

La société anonyme "FARINA EUROPEAN INVEST S.A.", préqualifiée, ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 juin 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital susvisée.

*Libération*

La prédite augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept cent un mille six cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents (€ 701.685,18.-) détenue sur la société "ARINA S.A." par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme "FARINA EUROPEAN INVEST S.A.", préqualifiée.

L'apport autre qu'en numéraire a été examiné par la société à responsabilité limitée "ALTER AUDIT S.à r.l.", réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, en vertu d'un rapport daté du 4 juillet 2008, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance faisant l'objet de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la nouvelle valeur nominale des actions,
- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

*Renonciation*

L'actionnaire minoritaire, à savoir la société anonyme "LUCOS COMPANY SERVICES" en abrégé "LUCOS SERVICES", préqualifiée,

détentriche d'une (1) action,

ici représentée par l'un de ses administrateurs-délégués Monsieur Gérard LUSATTI, préqualifié,

déclare renoncer expressément à son droit de souscription préférentiel à l'augmentation de capital.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer désormais la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes à neuf cents euros (€ 900.-) chacune.

*Quatrième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (€ 900.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de neuf cents euros (€ 900.-) chacune."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Pétange."

94230

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à cinq mille trois cent cinquante euros (€ 5.350.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: LUSATTI, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2126. - Reçu trois mille cinq cent et huit euros quarante-trois cents,

701.685,18 à 0,5% = 3.508,43 €.

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008093338/236/107.

(080107766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Miltox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.207.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MILTOX S.A." (numéro d'identité 2000 22 21 781), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.207, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 21 du 12 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Peter MÜLLER, administrateur de sociétés, né à Schaffhouse (Suisse) le 6 décembre 1941, demeurant à CH-1201 Genève, 30, rue de Bâle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cents euros (€ 900,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2170. - Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008093339/236/64.

(080107783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**WLSP Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 58.163.

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "WLSP INVESTMENT HOLDING S.A." (numéro d'identité 1997 40 01 082), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.163, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 280 du 6 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 1248 du 27 août 2002 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 190 du 21 février 2003 et en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2935 du 18 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007.

2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat: clôture de l'exercice 2007 avec une somme bilantaire de € 308.899,85 et décision de reporter la perte qui se chiffre à € 10.966,03.

3) Acceptation des démissions, en date de ce jour, des administrateurs Ingrid HOOLANTS, "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" et "TAXIOMA S. à r.l." et décharge à leur accorder.

4) Acceptation de la démission, en date de ce jour, du commissaire aux comptes Paul JANSSENS et décharge à lui accorder.

5) Mise en liquidation de la société.

6) Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

7) Nomination du commissaire-vérificateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport de surveillance du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2007.

Une copie desdits rapport de gestion et rapport de surveillance, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 sur la base du bilan et du compte de pertes et profits établis par le conseil d'administration actuellement en fonction.

Une copie desdits bilan et compte de pertes et profits, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que la société clôture l'exercice 2007 avec une somme bilantaire de € 308.899,85 (trois cent huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-cinq cents), décide de reporter la perte de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007, laquelle perte se chiffre à € 10.966,03 (dix mille neuf cent soixante-six euros et trois cents).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Ingrid HOOLANTS et des sociétés "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" et "TAXIOMA S. à r.l." comme administrateurs de la société, à compter de ce jour et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "TAXIOMA S. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.



94233

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RENTMEISTER, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 juillet 2008, Relation: CAP/2008/2163. — Reçu douze euros (12,-).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008093340/236/95.

(080107791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Bettembourg Venture Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 50.512.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of the société anonyme BETTEMBOURG VENTURE GROUP S.A., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 50,512,

a company registered by deed received by notary Jacques DELVAUX, residing then in Esch/Alzette, on 21 February 1995, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 293 of 26 June 1995, whose articles have been amended by deed under private seal of 28 December 2001, published by excerpt at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 651 of 26 April 2002 and by deed received by notary Léon Thomas called Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 20 October 2003, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1197 of November 20, 2003.

The Meeting is declared open by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), acting as chairman, who appoints as Secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange.

The Meeting elects as scrutineer Maître Patricia THILL, lawyer, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and by the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

According to the attendance list, all the shareholders, representing the full amount of the share capital of 135,000.- EUR (one hundred thirty-five thousand Euros), represented by 8,855 (eight thousand eight hundred fifty-five) shares without designation of a nominal value, are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and resolve on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

The agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

- 1) The liquidation of the Company;
- 2) The appointment of a liquidator;
- 3) The determination of the powers of said liquidator;
- 4) The determination of the remuneration of said liquidator.

After having approved the declarations of the chairman and considering itself duly constituted and convened, the meeting, after deliberation, unanimously and by separate vote took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and resolves the Company shall go into liquidation as of the present date.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator Maître Albert WILDGEN, lawyer, born on June 13, 1953 in Luxembourg, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

*Third resolution*

The liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148 bis of the Law on Commercial Companies. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of Shareholders, inasmuch as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolatory actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

*Fourth resolution*

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately to EUR 1,100.- (one thousand one hundred euros).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

Whereof, made in Luxembourg, on the date named at the beginning of the present deed.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting in such language as is known by all present, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, have all signed with Us, the Notary, the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize juin

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois BETTEMBOURG VENTURE GROUP S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50512, constituée par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date 21 février 1995 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et du Associations numéro 293 du 26 juin 1995.

Les statuts ont été modifiées suivant acte sous seing privé du 28 décembre 2001 publié par extrait au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 651 du 26 avril 2002 et par acte reçu par devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 20 octobre 2003 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1197 du 20 novembre 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patricia THILL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 135.000,- (cent trente-cinq mille Euros), représenté par huit mille huit cent cinquante-cinq (8.855) actions sans désignation de valeur nominale sont présents ou représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Mise en liquidation de la société
- 2) Nomination d'un liquidateur
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Maître Albert WILDGEN, avocat, né le 13 juin 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée générale est évalué approximativement à la somme de EUR 1.100,- (mille cent euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, P. THILL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, LAC/2008/24650. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008093352/220/128.

(080107660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**XLIT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8540 Ospern, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.232.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Xavier LEFEBVRE, informaticien, né à Ath (Belgique) le 15 mars 1976, demeurant à B-6700 Arlon, 140, avenue Général Patton.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le conseil, la consultance en informatique et plus généralement la prestation de tous services dans le domaine de l'informatique;
- l'édition de logiciels;
- la création, la gestion et l'hébergement de sites web;
- l'achat et la vente de matériel informatique, en ce compris les licences et logiciels.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "XLIT s.à r.l."**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.**Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI: Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Xavier LEFEBVRE, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Xavier LEFEBVRE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-8540 Ospern, 15a, route Principale.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEFEBVRE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 juillet 2008, Relation: CAP/2008/2113. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents.

12.500,00 à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008093401/236/129.

(080107696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**W.M.A., World Management Assistance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 65.434.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE SARL

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008088630/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03034. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANÇOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CH. FRANÇOIS / B. PARMENTIER

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008091595/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Fineura Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.556.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008093911/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08328. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Miroiterie Origer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9122 Schieren, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.678.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,  
extraordinairement en date du 24 juin 2008 à 10.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs à savoir:

Monsieur Raoul ORIGER, administrateur, né le 07/11/1966 à Ettelbruck (L), demeurant à L-7758 Birtrange, Moulin de Schieren;

Madame Brigitte GRUBER, administrateur, née le 08/07/1944 à Diekirch (L), demeurant à L -7758 Birtrange, Moulin de Schieren;

Monsieur Georges ORIGER, administrateur, né le 09/05/1968 à Ettelbruck (L), demeurant à L-9214 Schieren, rue Lehberg 32.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH Sàrl est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008094123/832/26.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080108363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Clovis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.065.

—  
L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CLOVIS S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 939 du 12 septembre 2003

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95.065

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christian GAILLOT, avocat à la cour.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour

*Ordre du jour:*

1.- Décision à prendre quant à la dissolution de la société

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Corrado COEN, administrateur de sociétés, né à Milan (I) le 8 décembre 1971, demeurant à I.-20145 Milan, Via Vincenzo Monti, n ° 79/2.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis la loi des sociétés commerciales du 10 août 1915. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle serait requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, C. GAILLOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28192. — Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094222/206/60.

(080108236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Elektro Born & Meyer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 122.232.

Im Jahr zweitausend acht, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven,

sind erschienen:

1. - Die Gesellschaft „BORN INVEST K.G.“, einfache Kommanditgesellschaft belgischen Rechts mit Sitz in B-4782 Schönberg, K. F. Schinkelstrasse, 14, eingetragen im Handelsregister Eupen unter der Nummer 65.714,

hier vertreten durch ihren statutarischen Geschäftsführer, Herrn Helmuth BORN, Elektroinstallateur, wohnhaft in Schönberg (B), welcher ermächtigt ist die besagte Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten;

2. - Die Aktiengesellschaft „TELESHOP ELEKTRO-INSTALLATIONEN S.A.“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, Haus 17, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.689,

hier vertreten durch:

- Frau Liliane KRINGS, Privatangestellte, wohnhaft in Recht (B), handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und

- Herrn Christophe MEYER, Elektrikermeister, wohnhaft in Recht (B), handelnd in seiner Eigenschaft als geschäftsführender Direktor,

ermächtigt die besagte Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig zu vertreten gemäß Beschlusses der außerordentlichen Generalversammlung vom 27. November 2002.



Frau Krings nicht persönlich präsent, aber rechtsgültig vertreten auf Basis einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Recht, durch Herrn Christophe Meyer, welche Vollmacht nach gehörigen Paraphierung dieser Akte begebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Zusatz genehmigt.

Welche Komparentinnen, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten zu beurkunden:

- Dass sie gegenwärtig die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „ELEKTRO BORN & MEYER, S.à r.l.“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss, Matrikel: 2006 24 47 991, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 122.232, sind, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 5. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial, Register der Vereinigungen und Gesellschaften C Nummer 67 vom 29. Januar 2007.

- Dass das Gesellschaftskapital von FÜNFZIGTAUSEND Euro (50.000.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je FÜNFHUNDERT Euro (500.- EUR), bislang gezeichnet war wie folgt:

a) „BORN INVEST K.G.“, vorgeannt, fünfzig Anteile; . . . . .	50
b) „TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A.“, vorgeannt, fünfzig Anteile; . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

- Dass sie das Gesellschaftskapital nunmehr um ZWEIHUNDERTTAUSEND Euro (200.000.- EUR) auf ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND Euro (250.000.- EUR) erhöhen wollen, durch die Schaffung von vierhundert (400) neuen Anteilen zu je FÜNFHUNDERT Euro (500.- EUR), welche allesamt zu gleichen Teilen von den beiden bestehenden Gesellschaftern gezeichnet und zu ihrem vollen Wert eingezahlt werden.

Alsdann haben sich die Komparentinnen zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, welche sie als ordnungsgemäß einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

#### Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital um ZWEIHUNDERTTAUSEND Euro (200.000.- EUR) auf ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND Euro (250.000.- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung von vierhundert (400) neuen Anteilen zu je FÜNFHUNDERT Euro (500.- EUR), welche allesamt zu gleichen Teilen von den beiden bestehenden Gesellschaftern gezeichnet sind.

Sämtliche neuen Geschäftsanteile wurden voll und in barem Geld eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von zweihunderttausend Euro (200.000.- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Artikel 6 der Satzung mit dieser Kapitalerhöhung in Einklang zu bringen, sodass dieser Artikel zukünftig wie folgt verfasst ist:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND Euro (250.000.- EUR) und ist eingeteilt in FÜNFHUNDERT (500) Anteile zu je FÜNFHUNDERT Euro (500.- EUR).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

a) „BORN INVEST K.G.“, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile; . . . . .	250
b) „TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A.“, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile; . . . . .	250
Total: fünfhundert Anteile . . . . .	500"

Da die Tagesordnung damit erschöpft ist, wird die gegenwärtige außerordentliche Versammlung daraufhin geschlossen.

#### Abschätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf dreitausend fünfhundert Euro (3.500.- EUR) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Senningerberg, in der Kanzlei, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Born, Meyer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26238. — Reçu à 0,50%: mille euros (€ 1000.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Juli 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008094233/202/73.

(080108623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**ICG Minority Partners 2008 S.A., Société Anonyme,  
(anc. ICG Minority Partners Fund 2008 S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 138.971.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ICG Minority Partners Fund 2008, L.P, a limited partnership with registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, St Helier, Jersey, registered in England under limited partnership number LP12911,

hereby represented by M<sup>e</sup> Gaël CASTEX, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy on July 7th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole actual shareholder of ICG Minority Partners Fund 2008 S.A., a "société anonyme", having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg; not yet registered, (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Decker on 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1524, on 19 June 2008. The articles of incorporation of the Company were not amended since that date.

The appearing party, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Change of the name of the Company from "ICG Minority Partners Fund 2008 S.A." to "ICG Minority Partners 2008 S.A.";

2. Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "ICG Minority Partners Fund 2008 S.A." to "ICG Minority Partners 2008 S.A."

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There is established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company will exist under the name of "ICG Minority Partners 2008 S.A."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ICG Minority Partners Fund 2008, L.P., un limited partnership ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, ST Helier, Jersey, immatriculé en Angleterre sous le numéro de limited partnership LP12911.

ici représentée par Maître Gaël CASTEX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare qu'elle est la seule et unique actionnaire de ICG Minority Partners Fund 2008 S.A., une société anonyme, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, non-encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (la "Société"), constituée suivant acte passé par le soussigné notaire en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1524 en date du 19 juin 2008. Les statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société de "ICG Minority Partners Fund 2008 S.A." en "ICG Minority Partners 2008 S.A.".

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société de "ICG Minority Partners Fund 2008 S.A." en "ICG Minority Partners 2008 S.A.".

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le(s) souscripteur (s) et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ICG Minority Partners 2008 S.A."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28193. — Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094236/206/97.

(080108267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.336.

In the year two thousand and eight, on the eighth of July,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AMCI Capital L. P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under the number WK-18565, with its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9001, Cayman Islands,

duly represented by Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given on July 7, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing entity AMCI Capital L. P., is the sole member of AMCIC UMCEBO (Lux) S. à r.l., une société à responsabilité limitée, with registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary on March 14, 2008, published in the Mémorial C, number 988 of April 22, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 137. 336. The Articles of Incorporation of said Company have been amended by deed of the undersigned notary on April 28, 2008, published in the Mémorial C, number 1519 of June 19, 2008.

Such appearing party, in its capacity of sole member of the Company (the "Sole Member") requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to convert the currency of the corporate capital, from Euro to United States Dollars effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 14 March 2008.

*Second resolution*

The Sole Member resolves to state that the conversion of the corporate capital is based on the exchange rate USD 1- to EUR 0.63973 dated April 28, 2008.

*Third resolution*

The Sole Member resolves to change the nominal value of the Company's corporate units from the current value of one Euro (EUR 1) each to a new value of one United States Dollar (USD 1-).

*Fourth resolution*

The Sole Member resolves to restate that after the conversion of the currency from Euro to United States Dollars and the change of the nominal value of the Company's corporate units, the Company's corporate capital amounts to one million six hundred seventy thousand seven hundred and three United States Dollars (USD 1,670,703) represented by one million six hundred seventy thousand seven hundred and three (1,670,703) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1-) each.

*Fifth resolution*

The Sole Member resolves to cancel the one million sixty-eight thousand seven hundred ninety-nine (1,068,799) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1-) each and to replace them by one million six hundred seventy thousand seven hundred and three (1,670,703) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1-) each.

*Sixth resolution*

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred seventy-four thousand and seventy-five United States Dollars (USD 174,075) taking it from its present amount of one million six hundred seventy thousand seven hundred and three United States Dollars (USD 1,670,703) represented by one million six hundred seventy thousand seven hundred and three (1,670,703) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1-) each, to the amount of one million eight hundred forty-four thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 1,844,778), by the creation and issue of one hundred seventy-four thousand and seventy-five (174,075) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1-) each.

The new shares shall have the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

The Sole Member declares to subscribe for the one hundred seventy-four thousand and seventy-five (174,075) newly issued corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1-) each and to make payment in full for such new shares by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, so that the amount of one hundred seventy-four thousand and seventy-five United States Dollars (USD 174,075) is at the disposal of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above mentioned resolution, which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one million eight hundred forty-four thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 1,844,778) represented by one million eight hundred forty-four thousand seven hundred and seventy-eight (1,844,778) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

#### *Expenses*

In order to calculate the registry fees incurred by the capital increase, it is to be noted that the today's exchange rate is USD 1 to EUR 0.637616.

For the purpose of registration the increase of capital by an amount of one hundred seventy-four thousand and seventy-five United States Dollars (USD 174,075) is valued at 110,993.-€.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 2,200.-€.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German version:**

Im Jahre zweitausendacht, den achten Juli,

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul FRIEDERS, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

die Gesellschaft AMCI Capital L.P., eine „Kommanditgesellschaft“, gegründet und bestehend gemäß dem Recht der Grand Cayman Insel, eingetragen im Handelsregister der Cayman Inseln unter der Nummer WK-18565, mit Gesellschaftssitz in Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Inseln,

ordnungsgemäß vertreten durch Morgane IMGRUND, Jurist, berufsansässig in L-2320 Luxemburg, 69, Boulevard de la Petrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt am 7. Juli 2008.

Besagte Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigegeben.

Die Gesellschaft AMCI Capital L.P., ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2763 Luxemburg, 9, rue Sainte Zithe, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. März 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 988 vom 22. April 2008, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 137.336. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 28. April 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1519 vom 19. Juni 2008.

Diese erschienene Partei hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die „Alleingesellschafterin“) den unterzeichnenden Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die Währung des Gesellschaftskapitals, rückwirkend auf das Gründungsdatum der Gesellschaft am 14. März 2008, von Euro in US Dollar zu ändern.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt festzulegen, dass die Umrechnung des Gesellschaftskapitals auf Grundlage des Wechselkurses zum 28. April 2008 von EURO 1 zu USD 0,63973 erfolgt.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt den Nennwert der Gesellschaftsanteile von ihrem bisherigen Nennwert von je einem Euro (EURO 1-) in einen neuen Nennwert von je einem US Dollar (USD 1) umzuändern.

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt wieder vorzutragen, dass nach der Umrechnung von Euro in US Dollar und nach der jeweiligen Änderung des Nennwerts der Gesellschaftsanteile, das Gesellschaftskapital eine Million sechs hundert siebenzig tausend sieben hundert und drei US Dollar (USD 1.670.703,-) beträgt, welches durch eine Million sechs hundert siebenzig tausend sieben hundert und drei (1.670.703) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-) dargestellt wird.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die ursprünglichen eine Million acht und sechzig tausend sieben hundert neun und neunzig (1.068.799) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EURO 1,-) zu löschen und sie durch

eine Million sechs hundert siebenzig tausend sieben hundert und drei (1.670.703) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-) zu ersetzen.

#### *Sechster Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital durch einen Zusatz von einhundert vierundsiebzig tausend und fünfundsiebzig US Dollar (USD 174.075,-) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einer Million sechs hundert siebenzig tausend sieben hundert und drei US Dollar (USD 1.670.703), dargestellt durch eine Million sechs hundert siebenzig tausend sieben hundert und drei (1.670.703) Gesellschaftsanteile zu einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-), auf einen Betrag in Höhe von einer Million acht hundert vierundvierzig tausend sieben hundert und achtundsiebzig US Dollar (USD 1.844.778) durch die Ausstellung und Herausgabe von einhundert vierundsiebzig tausend und fünfundsiebzig (174.074) Gesellschaftsanteile zu einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-), anzuheben.

#### *Zeichnung und Auszahlung*

Die Alleingeschafterin erklärt die einhundert vierundsiebzig tausend und fünfundsiebzig (174.075) neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile mit einem Nennwerte von je einem US Dollar (USD 1.-) gezeichnet zu haben und die neuen Geschäftsanteile vollständig in bar ausgezahlt zu haben.

Der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichnenden Notar erbracht worden, welcher dies ausdrücklich bestätigt, so dass der Betrag von einhundert vierundsiebzig tausend und fünfundsiebzig US Dollar (USD 174.075) von heute ab der Gesellschaft zur Verfügung steht.

#### *Siebter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern, so dass er die vorgenannten Beschlüsse widerspiegelt:

„ **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million acht hundert vierundvierzig tausend sieben hundert und achtundsiebzig US Dollar (USD 1.844.778) eingeteilt in eine Million acht hundert vierundvierzig tausend sieben hundert und achtundsiebzig (1.844.778) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-).“

#### *Kosten*

Zur Errechnung der Eintragungskosten wird daraufhingewiesen, dass der heutige Wechselkurs von USD 1 zu EUR 0,637616 maßgebend ist.

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung von einhundert vierundsiebzig tausend und fünfundsiebzig US Dollar (USD 174.075,-) auf 110.993.-€ abgeschätzt.

Die Kosten, Ausgaben und Vergütungen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden, sind auf ungefähr 2.200.-€ abzuschätzen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Imgrund, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 JUILLET 2008. Relation: LAC / 2008 / 28480. - Reçu à 0,50%: cinq cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-quatre cents (€ 554,84).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 24. Juli 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008094253/212/161.

(080108651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

### **JCF FPK I AIV ITB S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.713.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Sally Rocker, lawyer, born on July 25, 1954, in Cleveland, Ohio, United States of America, residing professionally at C/o J.C. Flowers & Co. LLC, 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, United States of America, duly represented by Mrs. Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 27 May 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 May 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

After this had been set forth, the above named Sole Shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into "JCF FPK I AIV ITB S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows: "**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "JCF FPK I AIV ITB S.à r.l."

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The deed having been read to the proxyholder acting in his hereabove stated capacities and known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Sally Rocker, avocate, née le 25 juillet 1954 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement C/o JC Flowers & Co. LLC, 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 27 mai 2008.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de HRE Investment Holdings II 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, (la «Société»), constituée le 6 mai 2008, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Ceci ayant été exposé, l'Associé Unique prénommé de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société requiert désormais le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "JCF FPK I AIV ITB S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "JCF FPK I AIV ITB S.à r.l."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ROSSI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008. LAC/2008/23246. — Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le seize juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094234/242/69.

(080108000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Wilh. F. Schmitz Electro Technique G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.245.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunten Juli

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Herr Cornelio MEMOLA, Steuerberater, wohnhaft in Bissen, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von Herrn Alexander SCHMITZ, Elektromeister, geboren am 1. Februar 1969 in Trier, Ehegatte von Dame Anja SPANG, wohnhaft in L-54294 Trier, Sabel, 15,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom 18. Juni 2008, welche Vollmacht nach "ne varietur" Paraphierung durch den Notar und die Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert und überschrieben zu werden

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihm zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Der Unterzeichnete gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Ausführen sämtlicher in den Bereich Elektronik fallenden Arbeiten und alle damit mittelbar und unmittelbar im Zusammenhang stehenden Tätigkeiten, sowie das Projektmanagement.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen "WILH. F. SCHMITZ ELECTRO TECHNIQUE G.m.b.H."

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von einhundertfünfundzwanzig (125) Euro pro Anteil, alle dem alleinigen Gesellschafter Herr Alexander SCHMITZ, vorgeannt, gehörend.

Der Gesellschafter erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.



**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

**Art. 16.** Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Herr Alexander SCHMITZ, Elektromeister, geboren am 1. Februar 1969 in Trier, wohnhaft in L-54294 Trier, Sabel, 15 wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1 000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Memola, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2008, Relation: DIE/2008/6324. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5% 62,50 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 22. Juli 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008094267/234/86.

(080107992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

#### **Arcus SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.402.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mars 2007*

L'an deux mille sept, le vingt et un mars à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Léon KRIER, consultant, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich,

- Monsieur Colum MULHERN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich,

- Monsieur Sean O'BRIEN, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich  
sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Léon KRIER, consultant, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich,

- Monsieur Colum MULHERN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich,

- Monsieur Sean O'BRIEN, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich.

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008094426/503/33.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**P.P.M.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094090/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00515. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**P.P.M.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094092/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00514. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Softec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7417 Brouch, 7, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 60.529.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094096/2795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08356. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Casket Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.422.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 2 juin 2008*

Est élu président du conseil d'administration:

- Monsieur Luca SIMONA, administrateur de sociétés, demeurant Via Peri 9E, CH- 6900 Lugano.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008094358/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Dipta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.012.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094359/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**S.A. Bull N.V., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebrüch.

R.C.S. Luxembourg B 6.328.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2008:

- Monsieur Daniel LE COGUIC, demeurant au 19, rue de l'abreuvoir, F-78590 Noisy le Roy, en remplacement de Monsieur Luc SAINT-JEANNET, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094360/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**G.P.L. Artisanat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.220.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 06 juin 2008*

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 06/06/2008 que celle-ci:

- a accepté le renouvellement des mandats des administrateurs sortants, à savoir Monsieur Philippe Lambert, Mesdames Fabienne Guillaume et Isabelle Lambert jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014;

- a constaté que le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Lambert est à échéance et a décidé de ne pas le renouveler;

- a désigné Madame Séverine Bodart, née le 28/02/1976 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant à B-6710 Pin, 18, avenue Germain Gilson comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

*Pour G.P.L. Artisanat S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008094355/824/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**TS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

*Administrateur*

Par Doeke van der Molen

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008094361/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Pranceworth Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 102.309.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 mai 2008 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008094315/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07848. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

—  
La fonction exacte du gérant Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited, avec siège social au 19, Suite 1 Burns House, Town Range, Gibraltar est gérant commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094458/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09271. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

—  
*Extrait des contrats de cession de parts de la Société datés du 11 juin 2008*

En vertu des contrats de cession de parts sociales datés du 11 juin 2008, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. a transféré une partie de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 6.250 parts sociales, de la manière suivante:

- 3.750 parts sociales à FIRSTCITY INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée sous le droit du Texas, ayant son siège social à 6400 Imperial Drive, Waco, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secretary of State of Texas sous le numéro 01426267-00;

- 2.500 parts sociales à MCS ET ASSOCIÉS S.A., une société anonyme constituée sous le droit de la France, ayant son siège social au 96-98, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334537206.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008094366/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04563. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**CS Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 140.231.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "E-GUESTS, S. à r.l.", ayant son siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 76.876,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Fabrice MAIRE, ci-après qualifié.

2.- Monsieur Emmanuel d'ANDREA, responsable commercial, né à Thionville (France) le 28 juillet 1969, demeurant à F-57220 Bockange, 3, rue du Château d'Eau,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Fabrice MAIRE, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 juin 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

3.- Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, né à Thionville (France) le 16 février 1969, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "CS Project s.à r.l."**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la consultance et le "project management" dans le domaine de la construction immobilière.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "E-GUESTS, S. à r.l.", préqualifiée, cent vingt-trois parts sociales . . . . .	123
2) Monsieur Emmanuel d'ANDREA, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
3) Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

94256

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAIRE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2125. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008093402/236/131.

(080107687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

La société anonyme luxembourgeoise "SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 63.626,

ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège à Luxembourg, 19/21, bd du Prince Henri, elle-même représentée par M. Luca CHECCHINATO et M. Sebastien FELICI, employés, demeurant professionnellement 19/21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SIGMA TAU EUROPE S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.948,

constituée suivant acte du 23 novembre 1995 reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C de 1996, page 1.808. Les statuts de la société ont été modifiées par le notaire soussigné pour la dernière fois le 19 mars 2008, acte publié au Mémorial C de 2008, page 56722,

avec un capital social actuel de EUR 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante-et-un Euro et cinquante Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ensuite la société comparante déclare et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro) est dûment présent à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 11.300.027 (onze millions trois cent mille vingt-sept Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro), à EUR 12.484.527 (douze millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-sept Euros), par la création et l'émission de 219.418 (deux cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR



51,50 (cinquante-et-une Euros et cinquante Cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 219.418 (deux cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit) actions nouvelles par l'actionnaire unique, savoir SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, et libération de l'augmentation de capital par l'apport en nature de 37.000 actions soit 100% de sa participation détenue dans la société de droit français dénommée LYNAPHARM, ayant siège social à F-69100 Villeurbanne, 149, bld Stalingrad, RCS Lyon 444541494 apport évalué à EUR 11.300.027 (onze millions trois cent mille vingt-sept Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 51.500.000 (cinquante-et-un millions cinq cent mille Euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante-et-une Euros et cinquante Cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 juin 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 11.300.027 (onze millions trois cent mille vingt-sept Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro) à EUR 12.484.527 (douze millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-sept Euros),

par la création et l'émission de 219.418 (deux cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante-et-une Euros et cinquantes Cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

à souscrire et à libérer intégralement l'actionnaire unique par l'apport en nature de 100% du capital social de la société société de droit français dénommée LYNAPHARMA, ayant siège social à F-69100 Villeurbanne, 149, bld Stalingrad, RCS Lyon 444541494

apport évalué à EUR 11.300.027 (onze millions trois cent mille vingt-sept Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

#### *Souscription - Libération*

Est intervenu l'actionnaire unique, savoir la société SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci avant, a déclaré souscrire à toutes les 219.418 (deux cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante-et-une Euros et cinquantes Cents) chacune

moyennant l'apport de 100%, soit 37.000 actions de la société de droit français dénommée LYNAPHARM, ayant siège social à F-69100 Villeurbanne, 149, bld Stalingrad, RCS Lyon 444541494,

lequel apport évalué à EUR 11.300.027 (onze millions trois cent mille vingt-sept Euros).

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT Sarl, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 219 418 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 51,50 chacune.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties

tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Lequel rapport, daté du 13 juin 2008 demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 219.418 (deux cent dix-neuf mille quatre cent dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante-et-une Euros et cinquantes Cents) chacune par le susdit souscripteur.

Suite à la tenue du présent acte, le transfert des 37.000 actions de la société de droit français dénommée LYNAPHARM, ayant siège social à F-69100 Villeurbanne, 149, bld Stalingrad, RCS Lyon 444541494 sera réalisé par Massimo MINEO, (PDG), Président du directoire de la société LYNAPHARM, suivant déclaration du 19 juin 2008, laquelle reste annexée.

Suite à l'apport qui précède, la société SIGMA TAU EUROPE S.A. S.A. détient l'intégralité du capital social de la susdite société LYNAPHARM, et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 51.500.000 (cinquante-et-un millions cinq cent mille Euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante-et-un Euros et cinquante Cents) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 juin 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 12.484.527 (douze millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-sept Euros), représenté par 242.418 (deux cent quarante-deux mille quatre cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de Euro 51,50 (cinquante-et-un Euro et cinquante Cents) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 51.500.000 (cinquante-et-un millions cinq cent mille Euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante-et-un Euros et cinquante Cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 juin 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 5.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Pour les besoins de la perception du droit d'enregistrement, le notaire instrumentant déclare que le présent acte est soumis au droit fixe en application de l'art. 4-2 de la loi de 1971 sur les droits d'enregistrement.

Signé: L. CHECCHINATO, S. FELICI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 juin 2008, LAC/2008/25981. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008093363/208/156.

(080107522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

### **Transform Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg F 7.675.

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination „Transform Luxembourg a.s.b.l.“.

Son siège se trouve fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale ci-après qualifiée.

L'association est créée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour but de promouvoir le dialogue politique au Luxembourg, de procéder à une analyse critique des logiques sociales dominantes, et de développer des connaissances et des réflexions afin de contribuer à des dynamiques transformatrices.

A cette fin, l'association se propose d'organiser des conférences et réunions publiques, et peut procéder à des publications.

L'association est indépendante de tout parti ou mouvement politique ou syndical. Sur le plan international, elle participe aux activités du réseau „Transform Europe“.

**Art. 3.** Le nombre de membres est illimité et ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 4.** Pour devenir membre de l'association, il faut adhérer à l'objet prémentionné et participer aux réunions et activités de l'association. L'assemblée générale ci-après qualifiée peut décider à la majorité simple de lever des cotisations, dont le montant annuel ne pourra cependant dépasser 150,- €.

**Art. 5.** Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au comité de gestion ci-après qualifié.

**Art. 6.** L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association avec voix délibérative. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du comité de gestion. Les convocations doivent parvenir aux membres au moins une semaine avant l'assemblée générale. L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des membres présents, sauf dans les cas spécifiés dans les présents statuts.

L'assemblée générale élit et peut révoquer les membres du comité de gestion. Elle adopte le budget et les comptes de l'association.

Sur la demande d'au moins un cinquième des membres ou sur décision du comité de gestion, des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoqués par le comité de gestion. Les décisions et résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par des moyens de diffusion appropriés, à déterminer par le comité de gestion.

**Art. 7.** Le comité de gestion gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 8.** La vérification de l'état des recettes et dépenses de l'association sera faite par deux réviseurs de caisse élus à cet effet par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale, si l'objet de la modification de statuts est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 10.** En cas de dissolution de l'association, la liquidation en sera effectuée par les liquidateurs qui seront désignés à cet effet par l'assemblée générale ayant statué sur la dissolution. Le patrimoine net restant sera transféré à une fondation ou association sans but lucratif poursuivant une activité analogue.

Signatures.

Référence de publication: 2008094300/9246/51.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10101. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.753.

*Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 27 juin 2008*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 27 juin 2008 la décision suivante:

- Nomination de monsieur Alexandre Taft, avec adresse professionnelle au Maffelstrasse 3, D-80333 Munich, Allemagne, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat au 27 juin 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Mark Weeden / Simon Redman

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008094372/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Fondation Maison de la Porte Ouverte, Fondation.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg G 29.

En sa réunion du 26 juin 2008, le conseil d'administration de la Fondation Maison de la Porte Ouverte a coopté Madame Marie Anne SCHAUSS, épouse KERSTEN, employée privée en retraite, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, ainsi que Monsieur Georges WIRION, employé de l'État en retraite, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, nouveaux membres du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Camille WAMPACH

Président

Référence de publication: 2008094373/4131/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10376. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Pranil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9165 Merscheid, 12, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.519.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme PRANIL S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C No 668 du 07 juillet 2005, page 32.036, RCSB 106519,

modifiée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, prémentionné, en date du 1<sup>er</sup> mars 2007,

publié au Mémorial C No 1102 du 08 juin 2007, page 52892,

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Raymond DE BRANDT, administrateur de société, demeurant à B-4770 Amel, Weissenbrücke 288,

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Jean-Louis FRANCOTTE, pensionné, demeurant à 31, avenue du Pois de Senteur, B-1020 Bruxelles,

et comme scrutateur Madame Nicolina MASTRONARDI, administrateur de société, demeurant à L-8443 Steinfort, 5, Square General Patton.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre de jour:*

- 1.- Transfert du siège social et modification de l'article 2 al.1<sup>er</sup>.
- 2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à L-9165 Merscheid, 12, Duerfstrooss et de modifier l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Merscheid.»

L'adresse est fixée à L-9165 Merscheid, 12 Duerfstrooss.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: De Brandt, Francotte, Mastronardi, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 juillet 2008. Relation: CLE/2008/639. - Reçu douze euros (€12,-).

*Le Releveur (signé):* Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 juillet 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008094223/238/51.

(080108366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Apax Boston US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of the month of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax US VII L.P., a limited partnership with registered office at Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered as an exempted limited partnership in the Cayman Islands under number WK-17014, represented by its general partner Apax US VII GP LP, having its registered office at Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK 17341, represented by its general partner Apax US VII, GP Ltd, having its registered office at Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK 163273, represented

by M<sup>e</sup> Antoine Daurel, avocat, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2nd July 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Apax Boston US S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Apax Boston US S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers, indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital. In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Apax US VII L.P., it has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:



*Class A Managers:*

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Geoffrey Henry, Director 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 May 1972, Chenée (Belgium)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 April 1974, Liège (Belgium)

*Class B Managers:*

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Denise Fallaize, Managing director, Le Campere, rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey, GY7 9DA, 9 December 1963, Guernsey

Richard Newton, Funds administration manager, 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, 5 January 1974, Edinburgh (Scotland)

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois juillet

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

*A comparu:*

Apax US VII L.P., une limited partnership ayant son siège social à Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite en tant que "exempted limited partnership" aux Iles Cayman sous le numéro WK-17014, représentée par son general partner Apax US VII GP LP, ayant son siège social à Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite aux Iles Cayman sous le numéro WK 17341, représentée par son general partner Apax US VII GP Ltd, ayant son siège social à Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite aux Iles Cayman sous le numéro WK 163273, représentée par M<sup>e</sup> Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 juillet 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Apax Boston US S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Apax Boston US S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans

tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera

obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Apax US VII L.P., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

##### *Gérants de classe A:*

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Geoffrey Henry, Directeur 41, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 avril 1974, Liège (Belgique)

##### *Gérants de classe B:*

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Denise Fallaize, Administrateur délégué, Le Campere, rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey, GY7 9DA, 9 décembre 1963, Guernsey

Richard Newton, Gestionnaire département administration de fonds, 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, 5 janvier 1974, Edinborough (Ecosse).

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daurel, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 11 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9288. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008094918/219/418.

(080109601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Shop Center Gaichel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8469 Gaichel, 1A, rue d'Eischen.

R.C.S. Luxembourg B 53.524.

*Extrait de cession de parts sociales*

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 17 juillet 2008, nous confirmons que l'associée unique de la société est désormais:

RIFINVEST S.A.: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHOP CENTER GAICHEL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008094429/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Spandilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 15.601.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juillet 2008*

Ont été renommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice clôturant au 20 février 2009:

MM. FRISING Roland, demeurant 44, rue d'Olingen, L-6914 Roodt-Syre, Luxembourg, President;  
 EVERARD William Derek, demeurant 4 Lee Terrace, Blackheath London, SE3 9TZ England;  
 LENTHALL Rodney, demeurant Mulberry Lodge, Lodge Hill Road, Farnham, Surrey GU10 3RD England;  
 MACLEOD Don, demeurant 34 French Masts Lane, Bedford, Nova Scotia B4A 3W7 Canada;  
 MUDDE Jan, demeurant De Werf 17, 2941 AZ Lekkerkerk, The Netherlands;  
 WAGNER Yves, demeurant 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-Syre, Luxembourg.

MOORE STEPHENS S.à r.l., a été réélue comme réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice clôturant au 20 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008094425/504/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Information Business Integration A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

Les comptes annuels arrêtés au 15/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2008094991/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10455. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Ixcel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 111.136.

Aux actionnaires de IXCEL SA,

Le soussigné, François CONTESSI, déclare démissionner du poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg le 24 juillet 2008.

François CONTESSI.

Référence de publication: 2008094374/7378/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10394. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Rinopyl Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093950/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06507. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.518.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094085/1808/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04317. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Apple Juice SPF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 109.544.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 mars 2008*

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

APPLE JUICE SPF S.A.

H. CHARBON / S. BAERT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008091598/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Medimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 68.681.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091842/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06256. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 35B, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 110.969.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093902/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Sweets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 6, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 30.454.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093909/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08527. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**QS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.128.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2008*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008095068/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07685. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Nexusgrove Holdings Iceland Ehf., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.583.

—  
Le bilan au 30 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008095052/3380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08085. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**John Deere Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

—  
Madame Heather MOUSER, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 février 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 18 février 2008, Madame Keri GERO-MOLUMBY, née le 23 mai 1976 à Willimantic, Connecticut (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-1016 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été désignée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 juillet 2008.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Nils Jæger / Carmen Laun

*Director / Director*

Référence de publication: 2008094408/7947/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10308. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---